

Guéret, 10 février 2025

Information

Le service de radiothérapie du Centre Hospitalier de Guéret met en place une organisation structurée pour assurer la continuité des soins suite à l'absence inopinée d'un physicien médical

Suite à l'absence inopinée et prolongée d'un physicien médical du Centre Hospitalier de Guéret, indispensable aux traitements de radiothérapie, une procédure adaptée a été mise en œuvre au sein de l'établissement.

Les patients en cours de traitement seront orientés vers le CHU de Limoges à compter du 10 février prochain afin qu'ils puissent poursuivre leur thérapie sans rupture de soins. En effet, une continuité de la prise en charge a été assurée par une organisation temporaire permettant d'assurer la qualité et la sécurité des soins pour l'ensemble des patients en cours de traitement.

Dans les semaines à venir, les consultations seront assurées par le radiothérapeute du Centre Hospitalier de Guéret afin de maintenir la continuité de leurs soins et le suivi des traitements en cours.

Pour les nouveaux patients les consultations sont maintenues au Centre Hospitalier de Guéret qui étudiera avec eux en fonction de leur lieu de résidence et de leur souhait, le centre pouvant les prendre en charge.

Il s'agit d'une mesure transitoire pour pallier l'absence de physicien.

La direction générale du Centre Hospitalier de Guéret œuvre pour un retour rapide à un fonctionnement normal et a d'ores et déjà lancé une action de recrutement en lien étroit avec le CHU de Limoges dans le cadre du Pôle Inter Établissements (PIE).

Le service reste joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
au 05 55 51 70 41
